

Et plus loin, à la page 459 du rapport, il ajoutait ceci:

Les ressources naturelles appartiennent aux provinces. Elles sont à tel point leur propriété que le Conseil privé a décidé que même un prêt fédéral ne pouvait viser les ressources naturelles provinciales. Voilà ce qui me fait dire qu'il importe de tenir compte du droit exclusif et absolument essentiel qu'ont les provinces à l'égard des ressources naturelles, comme les forêts, l'énergie hydraulique, les mines et ainsi de suite.

(*Traduction*)

Cette déclaration de M. Duplessis est nettement incompatible avec l'attitude du gouvernement actuel. En 1945, l'honorable George Drew a formulé une déclaration analogue dans laquelle il approuvait jusqu'à un certain point l'attitude de M. Duplessis et citait sir Wilfrid Laurier. Ce passage se trouve à la page 595 du compte rendu de la conférence.

(*Texte*)

M. Drew disait, reprenant les paroles de sir Wilfrid Laurier:

C'est un principe entièrement faux que celui qui veut qu'un gouvernement impose des taxes et qu'un autre gouvernement dépense les recettes qui en dérivent. Cela aboutit toujours à l'exagération.

(*Traduction*)

Dans d'autres pages de ce rapport, M. Drew a contredit M. Duplessis sur la question des droits du gouvernement fédéral, en matière d'impôts directs. Mais le premier ministre actuel ne s'est jamais opposé aux déclarations qu'a faites M. Duplessis en 1945, 1955 et 1957, et je pense que c'est une des raisons pour lesquelles il n'a jamais discuté le problème avec les provinces, mais s'est contenté de présenter un bill qui leur accorde certaines sommes. C'est parce qu'il sait que M. Duplessis ne partage pas son point de vue. Le premier ministre, qui ne s'est aucunement compromis au sujet de la définition de la centralisation, peut facilement dire que les libéraux sont des centralisateurs, mais que, lui, il tient à la décentralisation. Que les députés examinent les faits et ils constateront qu'il n'y a pas deux sortes de centralisation. Le premier ministre essaie de faire croire aux habitants de la province de Québec qu'il est décentralisateur et, dans les autres provinces, il dit que la décentralisation signifie plus d'argent.

Selon moi, la conclusion à tirer de tout cela, depuis que le gouvernement a pris le pouvoir, c'est qu'il y a loin de la parole aux actes. Et nous devons reprocher au gouvernement de vouloir donner une fausse impression, sinon à toute la population du pays, du moins aux habitants de la province de Québec.

[M. Breton.]

M. C. W. Carter (Burin-Burgeo): Monsieur l'Orateur, le bill que nous étudions maintenant en vue de la deuxième lecture est intitulé une loi modifiant la loi sur les arrangements entre le Canada et les provinces relativement au partage d'impôts. Or je dirai tout de suite que je suis enchanté de cette assistance si nécessaire aux provinces atlantiques, et en particulier de l'assistance très importante à ma propre province.

Mais comme il s'agit d'un arrangement fédéral-provincial sur le partage d'impôts, nous aimerais mieux qu'il soit conclu de manière à ne pas avoir l'air d'un geste de charité. Je suis sûr que les personnes qui liront le compte rendu de ce débat auront l'impression que c'est juste un autre geste de charité consenti par un gouvernement central généreux aux provinces atlantiques déchirées. Nous n'aimons pas à faire figure de parent pauvre qui dépend de la bienveillance d'un gouvernement central généreux, et il me semble qu'il faudrait ajouter quelque chose au compte rendu pour corriger cette impression, car il y a le revers de la médaille.

A Terre-Neuve, avant la confédération, nous pouvions acheter sur les marchés les plus bas et vendre nos produits aux prix les plus élevés qu'il nous était possible d'obtenir. Lors de la confédération, nous avons été emprisonnés entre les murs élevés par les droits de douane de l'économie canadienne, de sorte que nous sommes devenus un marché captif surtout des deux grandes provinces centrales. C'est un marché qui vaut plusieurs centaines de millions de dollars pour ces provinces en particulier. J'ignore si l'on peut évaluer ce marché de façon très précise, mais on estime qu'il vaut entre 200 et 300 millions de dollars par an. Si la situation était renversée, le Canada se trouverait à perdre un de ses plus importants marchés extérieurs.

Même si nous sommes reconnaissants de cette aide, dont nous avons tant besoin, qu'il soit bien compris que, d'autre part, nous contrebalançons cette générosité par l'apport que nous-mêmes faisons au bien-être des autres régions du Canada. Ces achats de 200 à 300 millions de dollars par an assurent un grand nombre d'emplois dans les provinces centrales et, en outre, augmentent les bénéfices des sociétés qui jouissent de ce commerce et dont le gouvernement fédéral tire directement ou indirectement une partie de ses revenus.

Des subventions de cette nature devraient être versées en conformité d'une formule qui tiendrait compte des besoins fiscaux des provinces intéressées et de leur apport à l'économie générale du Canada. Elles devraient aussi être versées de droit, et être accordées